



Colinéo

Association pour la Protection et l'Éducation à l'Environnement

Régie par la loi de 1901 J.O 21-08-1973
Agréée au titre :
de l'article L. 121-8 du Code de l'Urbanisme
de l'article L. 142-1 du Code de l'Environnement
de la jeunesse et de l'Éducation Populaire
de l'Éducation Nationale



Marseille, le 06 septembre 2012

M. Hugues PARANT
Préfet de la région Provence-
Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Bd Paul Peytral
13282 Marseille Cedex 20

Objet : Animation du site Natura 2000 Étoile-Garlaban (ZSC FR 9301603)

Monsieur le Préfet,

Notre association Colinéo s'est toujours mobilisée, depuis sa création en 1973, pour protéger les espaces naturels de la région et sensibiliser le public à la richesse mais aussi à la fragilité de ces massifs. C'est la raison qui nous a conduits à vous écrire le 17 février 2011 pour vous faire part de notre inquiétude quant à l'inertie du réseau Natura 2000 sur un espace naturel qui nous tient particulièrement à cœur : la Chaîne de l'Étoile et le Massif du Garlaban.

Aujourd'hui, plus d'un an plus tard, ce dossier n'a toujours pas avancé. Nous sommes toujours dans l'attente de l'animation du Documents d'Objectifs du site, que, pour mémoire, nous avons coécrit avec l'Office National des Forêts.

Avec un Document d'Objectifs approuvé en mars 2007 et malgré un travail acharné de l'association auprès des acteurs locaux pour trouver enfin l'animateur du site, la Chaîne de l'Étoile et le Massif du Garlaban constituent désormais un des seuls sites de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à disposer d'un DOCOB approuvé sans animateur. Pire, dans les Bouches-du-Rhône, il s'agit du dernier site terrestre sans animateur (hors sites avec un DOCOB en cours d'élaboration). Ainsi, vous comprendrez aisément notre désarroi devant l'inactivité de ce site.

Nous entamons maintenant la sixième année sans animateur et les pratiques irrespectueuses se développent toujours davantage en son absence, avec des conséquences parfois importantes sur la faune et la flore (destruction, dérangement, altération du milieu...). Ainsi, si aucune avancée n'était constatée prochainement, c'est avec grand regret que nous serions dans l'obligation morale de saisir la Commission européenne.

Certes les Directives européennes ne précisent aucune échéance quant à la mise en animation des sites Natura 2000. Néanmoins, elles insistent sur le fait que ces espaces doivent faire l'objet d'une gestion coordonnée pour répondre aux objectifs de conservation de la faune, de la flore et de leurs habitats. Or, en l'absence d'animateur, des actions de toutes natures sont menées sans coordination aucune et sans tenir compte des enjeux de conservation identifiés dans le Document d'Objectifs.

C'est tout l'investissement effectué pour cette démarche tant au niveau humain, technique que financier, de la part de l'Etat, des élus, des techniciens, des associations et des usagers qui risque donc d'être perdu faute d'animateur.

En outre, l'aide financière européenne pour Natura 2000, qui intervient en complément du financement national pour soutenir des actions telles que la mise en animation des sites, entrera prochainement dans sa dernière année de programmation (2007-2013). Or, le contexte actuel nous fait craindre le pire pour la renégociation de l'enveloppe financière affectée à ce type d'aides et ajoute encore à l'impératif de trouver et conventionner rapidement l'animateur de la Chaîne de l'Étoile et du Massif du Garlaban.

Ainsi, nous réitérons notre requête et vous demandons instamment de hâter les démarches de sélection de l'animateur du site Étoile-Garlaban. Il nous semble indispensable de réunir le Comité de Pilotage du site d'ici à la fin de l'année pour rassembler les collectivités autour d'une table et envisager les suites à donner à ce dossier.

J'espère, par ces quelques lignes, avoir pu vous convaincre de l'urgence de ce dossier.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

La Présidente

Monique BERCET

Copies :

- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL PACA)
 - M. Laurent ROY, Directeur de la DREAL PACA
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM 13)
 - M. Gilles SERVANTON, Directeur de la DDTM 13